

Document public

09/08/2018	RESIDENCE LA PLAINE
Version 2	2200DOC001
CS	REGLEMENT INTERNE
Concerne :	ADMISSION ET INTEGRATION DU RESIDANT

INTRODUCTION :

La Direction de la Résidence La Plaine vous souhaite la bienvenue.

Les pages suivantes ont été élaborées dans le but de vous donner le maximum de renseignements concernant votre nouveau lieu de vie et surtout d'optimiser notre vie en collectivité en tendant à la rendre le plus agréable possible.

L'organisation de notre vie communautaire est axée sur le respect des résidents, du personnel et des visiteurs, le partage des locaux communs et la bonne utilisation des objets ou matériel mis à disposition. Vos droits et vos devoirs sont les mêmes que ceux de tout citoyen et nous attendons de chacun une attitude adéquate.

Ce document cheminera à vos côtés dans votre chambre pour répondre à vos principales interrogations, celles de votre famille et proches.

Vous trouverez dans les paragraphes suivants la présentation et l'organisation de nos services.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions ou précisions et vous souhaitons de belles journées parmi nous.

La Direction

GENERALITES :

Visites :

Horaire libre, en respectant le rythme de vie des résidents. Des places de parc sont à la disposition des visiteurs devant la résidence.

Téléphone :

Vous pouvez être joint à la résidence par le biais du standard téléphonique. Si vous le souhaitez, un numéro direct peut vous être attribué dans votre chambre. Le coût des communications sortantes, ainsi qu'une participation pour l'abonnement vous seront facturées

Wifi :

Un accès internet peut être mis à votre disposition.

Absences / sorties :

En principe libres, mais en accord avec le service des soins.

Personnel :

Le personnel est à votre disposition en cas de besoin. La Direction et les cadres sont accessibles pour des entretiens : il est préférable de prendre rendez-vous.

Animaux de compagnie :

Les animaux de compagnie des résidents ne sont pas acceptés. Les animaux des personnes en visites sont les bienvenus. Toutefois, la direction se réserve le droit de limiter l'accès à des animaux en fonction du comportement, de l'hygiène ou de la sécurité.

ADMINISTRATION :

Courrier :

Il est distribué quotidiennement.

Réception / secrétariat / caisse :

Ouverts du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Votations :

Si vous continuez à exercer votre droit civique, le matériel électoral vous est remis personnellement.

Argent / bijoux / valeurs :

La Direction décline toute responsabilité en cas de disparition d'objets (argent, bijoux, montres, vêtements, appareils dentaires, appareils auditifs, lunettes, etc.).

HOTELLERIE / INTENDANCE :

Restauration :

Les repas sont servis en salle de restaurant à l'exception des petits déjeuners qui sont préparés dans les salons d'étage. Un service en chambre est proposé en fonction de votre état de santé.

Les menus hebdomadaires sont affichés, dans les ascenseurs, en salle à manger et sur notre site internet.

Seuls les régimes alimentaires prescrits par votre médecin sont pris en compte par notre établissement.

En cas d'absence, nous vous demandons d'aviser le service hôtelier avant 9h30 le jour même. Les tarifs visiteurs et consommations sont affichés à la cafétéria.

Vous avez la possibilité d'inviter votre famille ou des personnes proches. Les réservations des repas famille et proches sont à faire auprès du service hôtelier 24h à l'avance.

Les horaires :

Petit- déjeuner de	8h00 à 9h30
Repas de midi à	11h45 et à 12h00 (1 ^{er} et 2 ^{ème} service)
Repas du soir à	17h30 et à 17h45 (1 ^{er} et 2 ^{ème} service)
Collations à	9h50 et à 15h30

Cafétéria / kiosque :

Un service de cafétéria / kiosque est proposé à vous et à vos visites au rez-de-chaussée, tous les jours de 08h30 à 17h30.

Espace privatif :

L'établissement met à votre disposition un lit médicalisé et une table de nuit. Vous pouvez aménager et décorer la chambre avec vos objets personnels dans la mesure de la place disponible. Les tableaux sont accrochés par le service technique. **Attention : Il est strictement interdit de faire des trous dans les murs !**

Vous avez la possibilité d'avoir la télévision (écran plat uniquement) et la radio dans votre chambre, tout en respectant la tranquillité de vos voisins.

Par mesure de sécurité et d'entretien, les appareils électroménager (frigo, machine à café, fer à repasser, bouilloire, etc.) sont strictement interdits. Il en est de même des tapis, qui peuvent générer un risque de chute supplémentaire.

La Direction décline toute responsabilité en cas de disparition ou de détérioration de vos objets.

L'établissement ne dresse aucun inventaire à l'entrée et pendant votre séjour. En cas de décès, un inventaire est établi dans le cadre de la succession.

Linge personnel :

Votre trousseau est marqué à votre nom par nos soins. Tout apport de linge après votre entrée doit être remis à un membre de notre personnel. L'entretien et le raccommodage courants du linge personnel sont compris dans le prix de pension mais les réparations importantes vous sont facturées.

Nous ne traitons pas les vêtements nécessitant un nettoyage à sec.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégâts aux vêtements.

L'établissement n'assure pas les achats de vêtements des résidents.

SERVICE DES SOINS :

Médecin :

Vous avez le choix de votre médecin traitant pour autant qu'il puisse assurer ses consultations dans notre établissement. Vous êtes tenu de nous communiquer ses coordonnées. Dans le cas contraire nous vous proposons d'être suivi par les médecins intervenant dans la résidence. Ils sont atteignables également en cas d'urgence.

Médecin psychiatre :

Un médecin psychiatre consultant est affilié à la résidence. Il intervient sur mandat de votre médecin traitant.

Médicaments :

Vos médicaments sont commandés par le secteur des soins auprès de la pharmacie attitrée et sont distribués selon votre prescription.

Soins :

Nous vous accompagnons dans les actes de la vie quotidienne et selon ordre médical, afin de vous permettre de bénéficier de la meilleure qualité de vie et de la plus large indépendance et autonomie possibles.

Référents :

Vous bénéficiez d'un groupe de référents composé (infirmier/aide-soignant/animateur) dès votre entrée à la résidence, qui veilleront au respect de votre personnalité et seront plus particulièrement à l'écoute de vos désirs et besoins. Ils veillent également à la concrétisation de votre projet de vie. Ces trois référents restent vos interlocuteurs privilégiés pour assurer un lien avec les autres membres de notre établissement et sont à l'écoute de votre famille et de vos proches.

ANIMATION SOCIO CULTURELLE :

Activités individuelles et collectives :

Nous vous proposons une large palette d'activités collectives (ateliers divers, gymnastique, musique, danse, etc.), en règle générale 7 jours sur 7. Vous serez invité, dès votre entrée, à choisir les activités auxquelles vous désirez participer dans la feuille de souhaits. Les activités ne sont pas obligatoires pour les résidents. Certaines activités restent ouvertes à des participations spontanées. Les sorties ont un nombre de places limité.

Vous pouvez bénéficier d'activités individuelles avec les animateurs, le personnel soignant, les intervenants extérieurs et avec les bénévoles. Ces activités peuvent être programmées ou spontanées (projet de vie, musicothérapie, coiffure, esthétique, etc.).

Programme animation :

Un programme d'animation mensuel est mis à votre disposition et vous est remis personnellement. Un programme hebdomadaire est affiché dans la résidence. Les activités du jour sont annoncées.

Intervenants extérieurs :

Afin de compléter notre offre, nous faisons appel à des intervenants extérieurs dans des domaines bien spécifiques : esthétique, coiffure, pédicure, massage, gymnastique seniors, zoothérapie, etc.

Bénévoles :

Des bénévoles interviennent régulièrement à la résidence pour des activités collectives ou individuelles tels que musique, chants, conférences, gymnastique, promenades, jeux, etc.

Services religieux :

Ils sont indiqués dans le programme d'animation. Si vous désirez un entretien privé avec un représentant de votre religion, veuillez vous adresser à votre référent animation.

SECURITE :

Fumée :

Dans le respect de la législation en vigueur et pour votre sécurité et celle de la collectivité, il est toléré de fumer exclusivement dans le fumoir ou à l'extérieur de la résidence. En aucun cas, il n'est autorisé de fumer dans votre chambre. L'établissement est muni d'un système d'alarme en cas d'incendie.

Bougies :

Les bougies sont interdites dans l'établissement.

Appel-malade / anti-errance :

La résidence est munie d'un système d'appel-malade / anti-errance. En cas de besoin d'intervention d'un soignant, il vous suffit d'actionner le dispositif prévu à cet effet. La porte d'entrée est sécurisée.

Droits et devoirs :

Chacun est tenu d'avoir un comportement respectueux, dénué de toute agressivité, à l'égard de toute personne. Nous demandons à chacun d'éviter toute détérioration du matériel ou objets. Vous pouvez aménager et décorer votre chambre tout en respectant les impératifs de sécurité et de soins. Seul les équipements en parfait état seront acceptés. Nous nous réservons le droit de refuser tout objet non conforme ou trop volumineux.

Armes :

La détention d'armes à feu et d'armes blanches, même de collection, est interdite dans notre établissement.

QUALITE :

La résidence est certifiée ISO 9001:2015. Nous adaptons notre travail à vos besoins, en nous souciant de l'amélioration permanente de nos prestations. Dans ce but, vous pouvez nous faire part de vos suggestions et critiques et glissant une « Fiche d'observation et d'amélioration » dans la boîte aux lettres située à côté de la réception.

CONCLUSION :

La Direction et le personnel de la Résidence La Plaine remercient chacun de respecter le présent règlement rédigé pour le bien de tous.

Nous nous réservons le droit de modifier ce règlement en tout temps. A chaque modification dudit règlement, un nouvel exemplaire vous sera remis.